

CATALYSTIA

CONSEIL & FORMATION IA

I

OBJECTIF

Démystifier la facturation électronique pour les architectes et MOE.

II

MÉTHODE

Déconstruire les 4 mythes, donner la séquence concrète en 1 heure.

III

RÉSULTAT

Vous repartez avec un plan d'action validé et activable.



Ambassadeur officiel — Plan « Osez l'IA »

CONFÉRENCE — juillet 2026



Facturation électronique : pourquoi tant de pression ?

Ce qu'on vous a fait croire — et la méthode pour être en conformité en 1 heure chrono.

INTERVENANT

Éric ROUANET

Expert IA pour le bâtiment



Pourquoi m'écouter pendant 20 minutes



Éric ROUANET

Expert IA pour le bâtiment

« Pour les architectes je suis la référence en matière d'optimisation je les aide à piloter leur activité et projets en utilisant les bons outils même s'ils sont toujours débordés ! »

AMBASSADEUR IA



Plan « Osez l'IA »

du gouvernement français

« Sélectionné par l'État pour accompagner les entreprises de votre secteur dans leur transition IA. »

20 ANS

Bâtiment

Étude d'ingénieur, conducteur de travaux, MOE, entrepreneur. Connaissance terrain.

5 ANS

Formation

Formateur ERP BIMoffice. De l'architecte libéral à l'agence de 30 collaborateurs.

Qualiopi Certifié n° 250423-C3585A



Vos formations IA finançables OPCO EP / FIF-PL.

4 mythes à balayer

« Il faut tout refaire »

FAUX. Vous gardez vos outils. Pas besoin de faire des mises à jour. La plateforme est un intermédiaire, pas un remplacement.

« Ça va coûter cher »

FAUX. Tarifs : de 0 € (plans gratuits) à quelques dizaines d'euros HT/mois.

« Il faut être informaticien »

FAUX. Si vous savez créer un compte en ligne, vous savez le faire. Aide DGFIP : 0 806 807 807.

« C'est urgent / déjà trop tard »

FAUX. 2 mois jusqu'à 1er septembre 2026 (réception) + 16 mois jusqu'à sept. 2027 (émission).

L'opportunité cachée pour votre cabinet

✦ Cette obligation peut devenir le déclencheur de la modernisation de votre cabinet

Au lieu de subir une nouvelle contrainte, vous pouvez en profiter pour regrouper et automatiser tout ce qui était dispersé.

AUJOURD'HUI — ÉPARpillÉ

200 – 400 € / mois

réparti sur plusieurs prestataires

- X Logiciel de facturation (abonnement séparé)
- X Expert-comptable (forfait annuel)
- X Déclaration TVA (saisie manuelle)
- X Bilan annuel (prestation supplémentaire)
- X Conseils ponctuels (à la demande, à l'heure)

DEMAIN — REGROUPÉ

25 – 60 € / mois

outils mutualisés avec votre expert-comptable

- ✓ Facturation électronique conforme
- ✓ Comptabilité tenue automatiquement
- ✓ Déclaration TVA générée
- ✓ Bilan annuel inclus
- ✓ Conseils d'un expert-comptable en ligne

→ **ÉCONOMIE POTENTIELLE**

« Ordres de grandeur observés sur le marché. À discuter avec votre expert-comptable selon votre situation. »

Le calendrier en 2 dates

TOUTES LES ENTREPRISES

01.09.2026

RECEVOIR

Toutes les entreprises doivent pouvoir recevoir une facture électronique de leurs fournisseurs.

TPE / PME / MICRO

01.09.2027

ÉMETTRE

TPE, PME et micro-entreprises doivent émettre via plateforme agréée. Et e-reporting (transaction + paiement) à activer.



ATTENTION À LA COMMUNICATION DES PLATEFORMES

La communication alarmiste vise les grandes entreprises (≥ 250 sal. ou CA > 50 M€). Pour un cabinet d'architecte /MOE, le rythme est plus calme. Pas de panique.

❶ CAS PARTICULIER — SCI (fréquente chez les architectes pour leurs locaux pro)

SCI assujettie TVA (locaux commerciaux, option TVA) : réception 2026 + émission 2027. **SCI non assujettie TVA** : e-reporting de paiement dans tous les cas + émission ou e-reporting de transaction selon le client. À analyser au cas par cas avec votre expert-comptable.

Pour vous, étape par étape

1.09.2026

POUR VOUS (TPE / PME)

✓ CE QUI CHANGE

RÉCEPTION

Vous recevez désormais les factures de vos fournisseurs via une plateforme agréée. Plus de saisie manuelle.

X CE QUI NE CHANGE PAS

ÉMISSION

Vous continuez à éditer vos factures comme aujourd'hui (PDF, e-mail, papier). Que vos clients soient des pros, des SCI ou des particuliers.

ï POUR LES ETI (≥ 250 sal. OU CA > 50 M€) ET GRANDES ENTREPRISES (≥ 5000 sal. OU CA > 1,5 Md€) : émission obligatoire dès le 1.09.2026.

1.09.2027

POUR VOUS (TPE / PME) — UN AN PLUS TARD

✓ CE QUI CHANGE

ÉMISSION

Vous éditez votre PDF, vous cliquez « envoyer via plateforme ». La plateforme transmet la facture à votre client (s'il est pro) ou déclare la transaction à la DGFIP (s'il est particulier).

3 mots, et c'est tout

PA



Plateforme agréée

PA = Plateforme de Dématérialisation Partenaire (« PDP »)

Opérateur privé immatriculé par l'État. Reçoit, transmet, archive vos factures. 132 plateformes au 19 mai 2026 + 14 candidats — beaucoup ne sont pas françaises.

RÉCEPTION 09.2026

FX

Factur-X

Format hybride PDF/A-3 + XML EN 16931

Un PDF lisible normalement, qui contient en plus un fichier XML invisible aux normes européennes. Formats UBL et CII également acceptés.

ÉMISSION 09.2027

E

E-reporting

Transaction (B2C, étranger) + paiement

Déclaration automatique via plateforme : transactions avec particuliers/étrangers + données de paiement pour vos honoraires.

E-REPORTING 09.2027

⚠ POINT DE VIGILANCE — PRIVILÉGIEZ UNE PLATEFORME FRANÇAISE

Sur 140 P.A. immatriculées, beaucoup sont étrangères. Pour un cabinet français : support FR + écosystème expert-comptable + mises à jour réglementaires.

Choisir, activer, c'est parti

01

Choisir

OBLIGATOIRE

Demandez à votre expert-comptable quelle plateforme française il utilise.
Sinon, comparez 2-3 plateformes agréées DGFIP.

02

Activer

OBLIGATOIRE

Création du compte : e-mail pro principal, mot de passe, SIREN, RIB.
Validation par mail. Vous êtes opérationnel.

3 EXEMPLES — PAS DES RECOMMANDATIONS — LISTE COMPLÈTE DGFIP À L'ÉCRAN SUIVANT

Indy indy.fr

Gérer seul, sans expert-comptable

Auto-entrep. → SASU / SARL

0 € → 49 €/mois HT

Tiime tiime.fr

Collaboratif avec expert-comptable

Auto-entrep. → TPE / PME

0 € → 25 €/mois HT

Pennylane pennylane.com

Cabinet structuré + expert-comptable

Indé. → TPE / PME structurées

14 € → 99 €/mois HT



Liste DGFIP à jour : impots.gouv.fr • À défaut d'émission 2027 : 15 €/facture • E-reporting 2027 : 250 €/transmission • Plafond 15 000 € HT/an (Art. 1737 CGI)

Et si je veux changer de plateforme ?

✓ VOUS N'ÊTES PAS PRISONNIER DE VOTRE CHOIX INITIAL

La portabilité des données entre plateformes agréées est imposée par la réforme. Vous pouvez changer à tout moment, en gardant l'historique de vos factures.

1

Notifier

Prévenez votre plateforme actuelle de votre intention de partir. Demandez l'export complet de votre historique.

2

Exporter

Récupérez vos données : factures émises, factures reçues, contacts, statuts. Format standardisé imposé par la norme AFNOR.

3

Souscrire

Inscrivez-vous sur la nouvelle plateforme. Importez votre historique. Configurez vos paramètres comme avant.

4

Basculer

L'annuaire central PPF est mis à jour automatiquement. Vos clients et fournisseurs envoient désormais sur la nouvelle plateforme.

→ DÉLAI DE PORTABILITÉ

Compter 1 mois pour la migration complète. Aucune interruption de service : votre ancienne plateforme reste active jusqu'à la bascule.

Cliquez sur les liens pour accéder aux pages

SOURCES OFFICIELLES

- [DGFIP — Page de référence facturation électronique](https://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-passe-la-facturation-electronique)
<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-passe-la-facturation-electronique>
- [DGFIP — Liste des Plateformes Agréées \(PA\)](https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees)
<https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees>
- [Service-Public.fr — Facturation électronique entre entreprises](https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31808)
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31808>
- [Legifrance — Article 289 bis du CGI \(obligation\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041464766/)
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041464766/
- [Legifrance — Article 1737 du CGI \(sanctions\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049332543/)
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049332543/
- [Économie.gouv.fr — Dossier CEDEF](https://www.economie.gouv.fr/cedef/facturation-electronique)
<https://www.economie.gouv.fr/cedef/facturation-electronique>

DÉFINITIONS À RETENIR

PA Plateforme Agréée

(= « PDP » : Plateforme de Dématérialisation Partenaire)

PPF Portail Public de Facturation

(rôle réduit : annuaire central uniquement)

Factur-X PDF + XML embarqué

Format hybride français recommandé

E-reporting Données de transaction

B2C, opérations internationales, paiement

Aide DGFIP 0 806 807 807

Dans le cadre du plan « Osez l'IA »

→ [Newsletter Facturation 2026](#)
Recevoir la présentation



AMBASSADEUR OFFICIEL — PLAN « OSEZ L'IA »

Si vous voulez en discuter, c'est par là. Aucune obligation, c'est dans le cadre du Plan Osez l'IA.

Programme France Num — sélectionné par l'État pour accompagner les entreprises.



VISIO

Échange 45 min

Vous me parlez de votre cabinet, je vous donne un retour clair, basé sur les sources DGFIP. Sans engagement.



BUDGET

Lecture de vos coûts

Lire ensemble votre stack (compta + facturation + TVA + bilan) pour voir où il y a des doublons. Pas de promesse chiffrée.



RÉGLEMENTAIRE

Vérification conformité

Choix de la PA, format Factur-X, process e-reporting (2027). Pour savoir ce qui est conforme — c'est tout.

◆ Pas de vente. ◆ Pas d'engagement. ◆ Un retour clair, basé sur les sources officielles DGFIP.

www.catalystia.fr

✉ contact@catalystia.fr

Éric ROUANET — Expert IA pour le bâtiment